



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Cohabiter avec le castor à Lasne

C'est que cet animal se plaît même à Lasne où plusieurs traces de passage sont visibles le long des cours d'eau depuis quelques années déjà.



L'installation d'une famille de castors peut s'avérer « envahissante » puisque des barrages seront érigés sur le cours d'eau, provoquant localement des inondations. De plus se nourrissant uniquement de végétaux, le castor va abattre des arbres pour se nourrir, et consolider ses constructions (barrages, huttes).

Le castor est un animal controversé, à la fois fascinant et décrié. Il est l'un des seuls animaux à aménager son milieu de façon à ce que celui-ci réponde à ses besoins. Toutefois, en Wallonie, compte tenu du fort taux d'occupation de l'espace par l'homme et du nombre de castors relativement élevé, cela pose des problèmes. Le castor a toutefois sa place et son rôle au sein des écosystèmes aquatiques, comme le confirme la décision de l'Union européenne de reprendre le castor parmi les espèces strictement protégées.

L'article 2 bis de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 tel que modifié par le Décret du 6/12/2001 a transposé les obligations de la « Directive habitats ». Le castor est repris parmi les espèces strictement protégées en Wallonie. Il est notamment interdit de capturer, tuer ou perturber intentionnellement des castors, de détruire des sites de reproduction ou des habitats naturels, de détenir, transporter, vendre ou acheter des individus.

Il est donc important de veiller à assurer la pérennité de l'espèce sur le territoire wallon et d'entendre les difficultés de cohabitation rencontrées localement par des citoyens.

Un nouveau guide, consacré à la cohabitation entre l'homme et le castor est désormais téléchargeable sur le site biodiversité de la région Wallonne. Ce guide entend donc donner quelques conseils et lignes directrices permettant de mettre en place les bases d'une cohabitation plus harmonieuse entre l'homme et le castor.

Willy Calleeuw

Enquête publique sur la carte positive de référence traduisant le cadre de référence actualisé, associée à un productible minimal par lot permettant de développer le grand éolien à concurrence d'un objectif de 3 800 GWh à l'horizon 2020

Voilà un bien long titre pour qualifier l'enquête publique qui s'est clôturée le 30 octobre dernier. Lasne Nature est intervenue dans cette affaire dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par ses statuts, à savoir, entendu au sens le plus large, la défense et la protection de l'environnement, de la nature et de la qualité de la vie, tout particulièrement à Lasne et dans ses environs immédiats.

Nous résumons, ci-dessous, le contenu de notre intervention.

I. Préalables

Le plan de développement des énergies renouvelables, présenté par la Région Wallonne

veillant toutefois à encourager :

- la diminution de la consommation d'énergie, par l'adoption de comportements plus économes en énergie
- le développement de l'efficacité énergétique (consommer mieux)
- le développement des énergies renouvelables

L'énergie éolienne contribue à une consommation de l'énergie plus respectueuse de l'environnement ; c'est également une ressource locale qui contribue à l'indépendance énergétique de la Wallonie, et elle a une place importante dans un mix énergétique renouvelable.



et sur lequel nous sommes invités à nous exprimer, est largement justifié par la nécessité d'opérer, tant au niveau belge qu'au niveau européen, l'indispensable transition vers les différentes énergies renouvelables (combinées à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergie).

Il est important de nous affranchir des énergies fossiles (gaz, charbon et pétrole) et nucléaire au vu des impacts environnementaux et sociaux qu'ils occasionnent.

Dans ce contexte, Lasne Nature défend la proposition de tendre vers l'objectif souhaité d'énergies renouvelables à l'horizon 2020, en

Lasne Nature tient à souligner que lors de tout nouveau projet d'implantation d'un site de production d'énergie renouvelable, la question du choix de la technologie à mettre en œuvre doit être prise en compte. De nouvelles solutions ou données techniques peuvent apparaître à tout moment.

L'éolien peut aussi être une opportunité, pour les citoyens, de se réappropriier l'énergie en étant impliqués dans la gestion des projets.

Réserve d'ordre général

Toutes les remarques qui sont émises dans le

(suite page 3)



Appel à l'aide

Protéger les grenouilles, tritons et crapauds qui traversent la route de la Marache en mars prochain implique d'être chaque soir sur le terrain. Dès la tombée du jour tout ce petit monde se retrouve sur la route en même temps que les automobilistes : dix voitures par heure tuent 18 % des crapauds !



Nous avons besoin de volontaires pour ramasser les batraciens, les déterminer, les compter, d'abord avec notre aide et puis, si possible, sans nous. En effet, l'important n'est pas d'être très nombreux à un moment donné mais d'être là, par petits groupes successifs, pour assurer une plus longue présence sur le terrain.

Si vous voulez protéger notre nature de cette manière, contactez-nous par mail batraciens@lasne-nature.be ou par tél. 02.354.24.12 ; nous vous en remercions déjà.

N.M. Cellule Batraciens.

L'enfer s'est installé à Plancenoit

Quand on vous annonce que des travaux vont être entamés dans votre rue afin d'améliorer la mobilité des piétons, de juguler les automobilistes enclins à dépasser les 50 km/h en traversant le village et à embellir le cadre de vie en général, vous êtes plutôt enthousiastes.

Mais la déconvenue vous guette. À peine les travaux entamés, fin juillet de cette année, les ennuis commencent : plus d'accès à votre garage, accès aléatoire à votre domicile, parfois plus d'accès du tout devant chez vous, cheminement pénible

vivent les riverains du tronçon de la rue de la Bachée en chantier actuellement.

Ce chantier occasionne d'autres inconvénients dans les rues avoisinantes. Les riverains de la rue Al'Gatte s'expriment aussi :

« Les riverains de la rue Al'Gatte subissent des nuisances hors du commun suite à la déviation du chantier de la rue de la Bachée (prévu pour 60 jours ouvrables du 31/7 au 18/10).

La rue Al'Gatte, rue à pavés et classée historique est totalement inadaptée à cette



sur le chantier (sec en été, boueux en période de pluie). Vous pouvez prendre votre mal en patience, espérant une progression rapide du chantier. Mais une fois encore vous déchantez rapidement : pas plus de trois personnes travaillent sur le chantier et vous vous rendez compte que cela va durer. Fin octobre, la pluie s'installe et plus personne ne travaille sur le chantier, qui semble abandonné. Qu'attend-on pour terminer au plus vite ce travail ? Les prochaines gelées et chutes de neige ?

Est-ce vraiment sérieux ? C'est ce que

circulation intensive. Empruntée par des poids lourds, remorques, bus et même par des convois exceptionnels, celle-ci se dégrade de jour en jour. La sécurité est mise en cause, les vitesses prescrites ne sont pas respectées, les trottoirs sont empruntés par le trafic et les accidents sont nombreux. Les désagréments tels que les dégradations des habitations dues aux vibrations et tremblements ainsi que les nuisances sonores à tout moment (jour et nuit) épuisent les riverains. Malgré les pétitions, les courriers, les demandes d'intervention pour la sécurité, la Commune reste muette à leurs demandes d'adaptation de la circulation. De plus aujourd'hui les quelques panneaux de signalisation survivant à la dégradation de la rue mentionnent une prolongation jusqu'en novembre 2013, totalement illusoire ! De qui se moque-t-on ? Les habitants ne reçoivent aucune réponse ou information ni de la part des responsables de chantier ni sur le site de la commune de Lasne, LASNE UNE COMMUNE OÙ IL FAIT BON VIVRE... ? »

Ce mauvais exemple de chantier doit faire réfléchir nos autorités sur la manière d'organiser les futurs chantiers dans la commune. Le respect des délais calculés au plus serré, avec de solides pénalités de retard, une signalisation routière correcte et claire (ce n'est pas le cas pour le chantier en cours), l'obligation de faciliter la circulation des piétons sur le chantier et une déviation de la circulation optimale.

Willy Calleeuw

AU SOMMAIRE

Cohabiter avec le castor à Lasne	1	Goodplanet Actions	7
Enquête publique sur la carte positive de référence (grand éolien)	1-3	Les sentiers de Lasne (6)	8
Appel à l'aide	2	La promenade du 20 octobre	8
L'enfer s'est installé à Plancenoit	2	Miel ou vinaigre	9
Faut-il nourrir les oiseaux en hiver ?	4	Le balisage de la promenade 25	9
Découverte de la vie aquatique dans la réserve du ru Milhoux	5	La boutique de Lasne Nature	10
Une haie pour la biodiversité	6-7	Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
Sauvetage du petit Patrimoine Populaire Wallon : mode d'emploi	7	Mots croisés	11
		La nature de décembre à février	12



Enquête publique sur la carte positive de référence traduisant le cadre de référence actualisé, associée à un productible minimal par lot permettant de développer le grand éolien à concurrence d'un objectif de 3 800 GWh

(suite de la page 1)

cadre de la présente lettre partent du postulat que la méthodologie exposée dans le rapport d'étude des incidences est approuvée par un nombre majoritaire de professionnels et scientifiques s'intéressant au secteur particulier de l'éolien (scientifiques, géographes...).

Il n'est en effet pas raisonnable pour de simples citoyens de devoir se prononcer sur la pertinence et la validité d'une méthodologie qui met en jeu un nombre aussi important de facteurs qu'ils ne maîtrisent pas.

Cette réserve est d'autant plus importante qu'aucune précision n'est apportée quant au « statut » des différents lots créés par cette méthodologie, lots qui ne bénéficient d'aucun cadre légal et dont on ignore les conséquences qui en seront tirées.

II. Remarques sur la carte positive de référence traduisant le cadre de référence actualisé relatif au grand éolien en région wallonne

1. Importance de certains sites « oubliés »

La carte est établie par élimination de différentes couches cartographiques des contraintes d'exclusion intégrale et partielle.

Ce travail a permis de déterminer les « zones favorables » au développement éolien parce que potentiellement aptes à une production éolienne rentable, tout en ayant exclu les zones inadéquates parce que grevées de contraintes ou autres priorités techniques, juridiques ou environnementales.

Nous faisons remarquer que pour la catégorie « Patrimoine immobilier Sites classés » (carte 1.16) il faudrait tenir compte du projet d'extension du Champ de bataille de Waterloo introduit par la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) auprès de la Région Wallonne.

Ce projet contient trois zones d'extension du périmètre actuel classé du Champ de bataille de Waterloo, dans lesquels des zones favorables de la carte positive du cadre éolien sont reprises. Il s'agit de toutes les zones situées au nord de l'axe constitué par le village de Plancenoit et la vallée de la Lasne.

Ces zones ont été proposées notamment en raison de leur préservation et de leur homogénéité paysagère. Il nous semble particulièrement difficile d'imaginer des éléments aussi anachroniques que des mâts éoliens dans ces lieux chargés d'histoire.

En ce qui concerne les sites situés entre Maransart et Glabais, ils concernent un grand domaine appartenant à la Fondation Roi Baudouin, dont l'action en faveur de la protection du patrimoine, du paysage et de la biodiversité risque d'être particulièrement mise à mal par l'implantation éventuelle d'un parc éolien.

2. Protection des paysages et Convention Européenne du Paysage

Le rapport sur les incidences environnementales (RIE) mentionne par ailleurs :

« Les paysages sont reconnus comme étant une composante essentielle du cadre de vie des habitants. Les caractéristiques des paysages

sont le résultat de l'action conjointe de la nature et de l'être humain. À ce titre, ils sont le reflet des évolutions passées. L'évolution actuelle intègre diverses réalités telles l'évolution agricole, l'urbanisation, etc. L'éolien en est une composante présente. La carte reprend cependant les périmètres paysagers dont il est convenu de préserver leurs spécificités. »

On peut y lire également :

« La couche du plan de secteur des « périmètres d'intérêt paysager » régis par l'art.40, 3° du CWATUPE a été examinée dans ses périmètres, leurs tailles, leurs motivations d'élaboration basées sur les « Inventaires des Sites » du Survey National des années '60. (...). C'est la raison pour laquelle, dès le début des années '90, la DGATLP a engagé une convention avec l'Association ADESA pour mettre à jour ces inventaires paysagers sur base participative (que l'on a pris l'habitude de nommer « périmètres ADESA »). En 2010, ces mises à jour couvrent environ la moitié du territoire régional et ne peuvent donc être utilisées en actualisation des périmètres d'intérêt paysagers du plan de secteur. »

Nous pensons cependant que la prise en compte de ces études est impérative pour la détermination des zones favorables. Cette prise en compte rencontrerait en effet l'esprit et les objectifs de la Convention Européenne du Paysage qui visent la protection du paysage quel qu'il soit, comme composante essentielle du bien-être de chaque individu. Nous ne manquerons pas de rappeler, au niveau de l'étude d'incidences locale, les paysages retenus à l'époque par l'asbl ADESA sur le territoire de la commune de Lasne.

Dans cette même optique, le rapport sur les incidences environnementales (RIE) mentionne encore :

« Le cadre de référence éolien comporte aussi une série de principes de construction de nouvelles éoliennes : principe de regroupement avec une priorité pour les champs d'un minimum de cinq éoliennes, principe d'implantation selon les lignes de forces du paysage et selon la topographie locale, principe d'évitement de la saturation visuelle. Le respect de ces principes est destiné à garantir une bonne qualité de composition des nouveaux paysages éoliens. Ils sont à évaluer à l'échelle des études d'incidences locales. »

Nous pensons en effet que ces principes sont essentiels et qu'ils doivent être assortis d'une infographie tridimensionnelle dès la pré-étude d'un projet d'implantation.

3. Prise en compte concrète de la biodiversité

À cet égard, le RIE mentionne : « À l'échelle régionale, les incidences sur la biodiversité appellent une mise à jour des informations cartographiques en fonction de l'évolution des connaissances, à prendre en compte pour mieux éviter des incidences sur les espèces spécifiquement sensibles aux éoliennes. »

Ce point doit évidemment être aussi pris en compte au niveau local.

4. Flou autour de la notion de « l'intéressement participatif des communes et des particuliers »

Extrait du RIE : « Pour ce qui concerne les incidences de vue directe, le cadre de référence propose aussi un intéressement participatif

local mais celui-ci est soumis à une adhésion préalable (des communes et des particuliers selon leur adhésion et leurs moyens) alors que le programme éolien touche indistinctement toute la population d'un périmètre concerné. De ce point de vue, une compensation financière collective éventuelle pourrait intervenir via les communes concernées. »

Cet aspect participatif des communes et des particuliers reste vague à ce stade de l'enquête en cours. Cet argument devra certainement faire l'objet de clarification auprès de la population lors de l'élaboration de projets d'implantation futurs.

III. Points importants à vérifier lors de l'introduction d'un projet d'implantation d'éoliennes

La carte positive du cadre de référence éolien permettra l'introduction concertée de projets d'implantation d'éoliennes. Il sera impératif, à ce stade, de tenir compte des remarques ci-dessous.

– Bien que les zones sous statuts de protection au sens de la loi de la conservation de la nature (zones de grands intérêts biologiques, Natura 2000...) soient considérées par le cadre de référence comme des zones d'exclusion pour l'implantation d'éoliennes, d'autres zones intéressantes du point de vue de la biodiversité peuvent être prises en compte.

– Vérification de l'impact de l'implantation du site sur le maillage écologique

– Vérification de l'usage parcimonieux du sol. Le projet de parc éolien n'hypothèque-t-il pas d'autres zones plus favorables à l'implantation ? Cela signifie que si un parc est implanté sur le site A, le site B — favorable à l'implantation — ne saura plus être exploité, notamment à cause de l'inter-distance entre parcs, de la contrainte visuelle, de la qualité du vent...

– Respect de la distance minimale par rapport à l'habitat

– Démonstration visuelle et concrète de la manière dont le parc éolien sera intégré dans le paysage

– Provenance des matériaux de base

– Respect strict des normes de bruit

– Le choix éolien est-il la meilleure solution dans l'état des connaissances du moment ?

Conclusion

Lasne Nature approuve l'approche établie pour l'élaboration de la carte positive du cadre de référence éolien moyennant les remarques reprises ci-dessus, qui se résument par :

– Les réserves d'ordre général

– La prise en compte du projet d'extension du Champ de bataille de Waterloo et Domaine de la Fondation Roi Baudouin à Maransart

– La prise en compte des études paysagères non retenues à ce stade

– La présentation des projets futurs avec infographie 3D

– La prise en compte des incidences sur la biodiversité locale

– La clarification sur l'aspect participatif des particuliers et des communes

– La prise en compte des points listés au point III pour tout avant-projet d'implantation d'éoliennes

Willy Calleeuw



Faut-il nourrir les oiseaux en hiver, et comment ?

Nos milieux se sont terriblement appauvris et n'offrent plus une nourriture variée et abondante aux oiseaux. Aussi, nous pouvons leur donner un petit coup de pouce en installant une mangeoire. Mais rien ne vaut un jardin naturel qui offre de la nourriture toute l'année.

Comment bien nourrir les oiseaux ?

Nourrir les oiseaux en toutes saisons ne se justifie pas. C'est pendant la mauvaise saison, en hiver, lorsque les ressources habituelles de nourriture se font rares ou sont cachées par la neige que la nourriture offerte par les hommes aidera les oiseaux. Cette source régulière et située toujours à la même place leur permettra de réduire leurs dépenses énergétiques liées à la recherche de la pitance journalière.

Commencez à les nourrir seulement par grands froids !

Apprenez à observer la nature, elle vous donnera le signal : la disparition des insectes, des périodes de gel prolongé, une neige persistante ou lors de pluies incessantes. La régularité dans le nourrissage est capitale, les oiseaux en viennent vite à dépendre de vous. Il ne faut pas



interrompre le nourrissage pendant les périodes de grand froid car les oiseaux ayant l'habitude de se nourrir aux mangeoires, risquent de ne pas disposer d'assez de réserves pour trouver une autre source de nourriture. Supprimez donc progressivement ce ravitaillement à l'approche du printemps, ce qui coïncide avec le début de la saison de reproduction (d'avril à septembre). La nourriture que les parents trouvent eux-mêmes dans la nature est redevenue abondante et bien meilleure pour les oisillons. Laissons les oiseaux insectivores jouer efficacement leur rôle d'insecticide naturel.

Nourrissez à tous les étages !

Les différentes espèces d'oiseaux ont, chacune, un comportement de nourrissage particulier, alors variez les plaisirs. En hauteur, sur une mangeoire stable ou en filets suspendus mais aussi sur le sol car certains oiseaux comme l'accenteur mouchet, la grive mauvis ou litorne, le rouge-gorge ou le merle préfèrent s'y nourrir. Si vous nourrissez au sol, déposez de préférence la nourriture sur une planche de bois pour la protéger de l'humidité.

Nourrissez tôt le matin et si possible aussi en fin de journée !

Les oiseaux en hiver consomment rapidement leurs réserves alimentaires. Deux périodes de la journée sont critiques : l'ultime activité à la nuit tombée qui induit la nécessité de stocker assez de nourriture pour tenir jusqu'au matin, ensuite dès le lever du jour, la nécessité de trouver de la nourriture le plus rapidement possible car les réserves se sont épuisées pendant la nuit.

Ne mettez jamais de la nourriture en trop grande quantité !

Les graines mouillées deviennent impropres à la consommation. Les graisses rances, les miettes de pain mouillées peuvent provoquer des troubles digestifs graves, même fatale. Nettoyez souvent votre restaurant pour éviter tous risques de contamination et d'épidémie. Certains oiseaux n'aiment pas les mangeoires, comme les pics, mais ils se laisseront tenter par une bûche percée de trous remplis de nourriture que vous aurez suspendue. Elle attirera aussi les mésanges, les sittelles, bref les meilleurs acrobates parmi nos oiseaux familiers.

Attention au minou !

Pour éviter que les chats considèrent votre mangeoire comme un garde-manger, suspendez-la à une branche ou installez-la sur un piquet. Le pied doit être lisse et mesurer 1,75 m au moins. Un toit est le bienvenu, il permettra aux oiseaux de se mettre à l'abri de la pluie et protégera les aliments. La sécurité étant le maître mot, placez votre mangeoire dans un espace découvert mais proche d'un taillis accessible d'un coup d'aile. De plus les espèces particulièrement discrètes se montreront moins timides. Un petit truc, placez un entonnoir retourné (en métal ou en plastique) autour du pied, il empêchera l'accès aux grimpeurs.

Au menu des oiseaux

Quand ils ont faim, les oiseaux mangent presque n'importe quoi, leur régime habituel peut même totalement changer. Mais il faut savoir que chaque espèce à ses préférences, plus vous offrirez des menus variés, plus nombreuses seront les espèces que vous attirerez dans votre jardin !

Une diversité de graines

Pour les céréales et autres graines, misez sur la diversité ! Cette catégorie d'aliments, de choix pour les oiseaux, renferme des graisses, des sucres, des lipides, des minéraux et des vitamines. On peut acheter les mélanges tout faits, mais c'est bien plus amusant et plus économique de les préparer soi-même. Procurez-vous une réserve de différentes graines vendues dans une graineterie et ajoutez dans votre mélange «maison» celles de plusieurs plantes sauvages comme le rumex, chardon, ortie, centaurée, cardère, séneçon, etc., que vous aurez récoltées. Vous pouvez aussi vous lancer dans la fabrication de blocs de saindoux que vous suspendrez.

À boire !

Servez leur aussi à boire ! Rien de plus simple ici pour le menu, de l'eau et toujours de l'eau pure sans aucuns additifs tels que sel, huile ou antigel. Cela peut paraître paradoxal, mais les oiseaux ont besoin d'eau, même en hiver. Veillez à recouvrir l'abreuvoir d'un grillage (à mailles moyennes) pour éviter que par temps de gel, ils ne se baignent et gèlent par la suite. Disposez des petites soucoupes ou des récipients peu profonds (3 à 4 cm) dont vous changerez régulièrement l'eau à heures régulières pour que les oiseaux prennent l'habitude de venir boire avant que l'eau ne gèle.

Un jardin quatre étoiles !

Si vous avez la chance de posséder un jardin, l'idéal est d'ouvrir ses portes à la flore sauvage. Les plantes indigènes offriront aux oiseaux une nourriture riche, variée et naturelle toute l'année mais aussi pendant la mauvaise saison. La clef pour qu'un jardin soit à la fois beau et accueillant

pour la vie sauvage, c'est la diversité ! Plus il y aura de plantes, plus il y aura d'insectes et donc d'oiseaux.

En résumé : les onze règles d'un bon nourrissage

1. Nourrissez uniquement pendant les grands froids ou les pluies incessantes
2. Disposez de la nourriture matin et soir
3. Changez l'eau des abreuvoirs régulièrement et n'y ajoutez aucun additif
4. Nettoyez régulièrement les mangeoires
5. Protéger les graines de l'humidité et de la pluie
6. Ne donnez pas d'aliments salés
7. Placez graines et mangeoire hors de portée des prédateurs
8. Surtout, n'arrêtez jamais en plein froid un nourrissage commencé, les oiseaux devenus dépendants seraient condamnés !
9. Offrez des aliments variés à plusieurs endroits
10. Ne donnez pas trop à la fois, la nourriture doit disparaître en quelques heures
11. Ne proposez jamais d'aliments moisissus ou avariés

Pourquoi et comment faut-il nettoyer la mangeoire ?

Lorsqu'il y a beaucoup d'oiseaux qui fréquentent régulièrement un endroit, il y a des risques de transmissions de maladies. Les virus et les bactéries se transmettent soit par les fientes, soit par les contacts directs entre oiseaux.

La nourriture tombée au sol, les restes de graines qui traînent dans les mangeoires ou les assiettes d'eau qui stagnent trop longtemps deviennent rapidement des «nids à crasses» qui risquent de contaminer certains individus. Il n'y a alors plus aucun bénéfice à nourrir les oiseaux.



Pour limiter le risque de transmission de maladies, voici quelques conseils.

Si vous mettez de l'eau, changez-la régulièrement.

À chaque fois que vous mettez de la nourriture, prenez le temps de brosser la mangeoire et de ramasser les déchets.

Tous les quinze jours, nettoyez la mangeoire avec de l'eau chaude savonneuse et une brosse à poils durs. Les tubes seront nettoyés avec des brosses à bouteille.

N'hésitez pas à changer les mangeoires de place dans le jardin pour éviter de créer des «nids» de bactéries sous les mangeoires.

Certaines maladies des oiseaux peuvent se propager aux animaux domestiques (poules, pigeons...), d'autres peuvent également affecter les mammifères, dont l'Homme. Lavez-vous soigneusement les mains après chaque manipulation de la mangeoire.

Découverte de la vie aquatique dans la réserve du Ru Milhoux

À l'occasion du rallye organisé le 22 septembre par le PCDN, un parcours à travers la Réserve du Ru Milhoux avait été organisé. Des bénévoles de Lasne Nature y avaient préparé une animation sur la vie aquatique que l'on peut observer dans les plans d'eau de la réserve (photo 1).



Cette activité a vivement intéressé les très nombreux (plusieurs centaines) visiteurs, et surtout les enfants qui étaient subjugués par le spectacle qu'ils découvraient (photo 2).



Par un temps superbe, chaud et ensoleillé, nous avons pu montrer toute la vie qui régnait dans un étang à première vue paisible et sans histoire. La plupart des visiteurs ont été bien surpris de découvrir tout ce qui se passait dans ce grand étang de la Réserve.

Les enfants ont agité les algues à l'aide d'une épuisette et attrapé ainsi deux sortes de larves de libellules tout en observant autour d'eux des libellules adultes bleues, rouges (photo 3), ou dorées pondant sur les plantes aquatiques flottantes.



Ayant pêché aussi des larves d'agrions et d'éphémères ainsi que des naucorés et des notonectes (photo 4), ils ont séparé les grands carnivores des autres afin qu'ils ne se mangent pas entre eux. Ils ont même

assisté à l'envol de notonectes qui se sentaient probablement à l'étroit dans leur aquarium provisoire.



Une grosse grenouille rieuse observait tout cela non loin de la berge pendant que de gros têtards s'agitaient dans un bocal (photo 5) ; ils étaient 4, tous à des stades différents de la métamorphose.



Des mollusques ont été découverts parmi les algues : des planorbis, des bithynies et des limnées tandis que nous avons ramassé une belle coquille d'anodonte, grande moule d'eau douce (10 cm), vivant dans le fond sableux du Ru Milhoux.

Dans ce même ru nous avons pêché la veille des gammarés, crustacés

ressemblant à de petites crevettes, mais ils avaient été mangés par les naucorés pendant la nuit précédente ! Une petite sangsue et une ponte de limnée avaient subi le même sort.

Quelques enfants ont pêché du plancton avec un filet spécial et ont pu ainsi observer des daphnies et des cyclopes (petits crustacés) sans voir bien sûr les unicellulaires qui devaient cependant abonder.

La pêche à l'épuisette a permis de découvrir des épinoches (photo 6), appelées aussi étrangle-chat car ces petits poissons de 4 cm ont trois dangereuses épines sur le dos ; ils sont très voraces et s'attaquent aux larves, aux alevins et aux têtards. Au printemps, le mâle fait un nid au fond du ru ou au bord de l'étang en agglutinant des herbes et y fait pondre plusieurs femelles ; ensuite il protège les œufs et les jeunes pendant toute leur croissance.



Ce fut pour nous un plaisir de constater que toute cette vie aquatique décrite au cours des mois dans nos articles « Regardons nos Batraciens » était bien présente dans notre Réserve du Ru Milhoux et qu'il s'avérait donc indispensable de poursuivre notre action de protection du site.

Micheline Nysten et Thierry Rolin

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes en cette fin d'année 2013, ainsi qu'une excellente année 2014, nouvelle année de Paix et de Bonheur

COTISATIONS

Vous avez dans les mains le 96ème numéro de notre bulletin LASNE NATURE, publié régulièrement depuis plus de 20 ans.

Cela n'est possible que grâce à votre soutien par le versement annuel de votre cotisation.

La cotisation, valable 12 mois, est au minimum de 10 € à verser au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.



Une haie pour la biodiversité

La haie est un alignement d'arbres, d'arbustes, d'épineux ou de branchages, servant à limiter, clôturer ou protéger les champs, des prairies et les jardins.

LES HAIES DANS LE JARDIN

Autour des maisons et des jardins, une haie est installée le plus souvent pour clôturer, séparer des espaces ou protéger des regards indiscrets. Trop souvent, le choix se porte sur l'implantation d'une seule espèce végétale. Ainsi prolifèrent les haies uniformes de thuyas, cyprès ou laurier cerise, tristes, s'intégrant mal au paysage et peu appréciées des oiseaux.

Au contraire, une haie champêtre constituée de plusieurs espèces indigènes (charme, aubépine...) s'adapte mieux à l'environnement. Elle offre des variations saisonnières, résiste mieux aux maladies et abrite une faune variée. La présence de charmes et de hêtres forme un écran visuel appréciable grâce à leurs feuillages marcescents (les feuilles mortes restent accrochées aux branches pendant l'hiver).

AVANTAGES DES HAIES

- Elles luttent contre les effets néfastes du vent (érosion des terres, dissémination des parasites et des insectes pollinisateurs).
- Elles régularisent l'humidité et empêchent le dessèchement du sol et des plantations.
- Elles protègent les bâtiments.
- Elles créent un microclimat favorable à la vie végétale et animale.
- Elles procurent refuge et nourriture aux oiseaux et à d'autres espèces.
- Elles fournissent fruits (noisettes, mûres, prunelles...), tisanes, herbes médicinales et alimentaires, champignons, bois de construction et de feu, vannerie...

DIFFÉRENTS TYPES DE HAIES

La haie-clôture simple : une seule espèce sur un seul rang, à tailler une fois par an.

La haie-clôture mélangée : la majorité des arbres appartient à une espèce

de base (charme, hêtre, noisetier, aubépine...) à laquelle sont ajoutés des arbres d'espèces complémentaires (cornouiller sanguin, fusain, viorne obier...). L'espèce de base forme la haie ; les espèces complémentaires constituent des bouquets.

La haie libre : haie non taillée qui peut contenir beaucoup de petits arbustes, souvent placés sur deux rangs rapprochés.

le houx, le frêne, le charme, le tilleul, le noisetier, l'églantier, le sureau, le sureau à folioles découpées, l'aulne glutineux, le cerisier à grappes, le fusain d'Europe, l'épine-vinette...

Les arbustes : la bourdaine, le troène commun, le groseillier épineux, la viorne obier, le genêt à balais, le framboisier, le cassis, la ronce... S'y ajoutent des plantes grimpantes et des lianes : le chèvrefeuille des bois, le houblon, le liseron des haies, le lierre, la clématite des haies, la bryone et des espèces herbacées comme l'alliaire, le cerfeuil sauvage, le fraisier sauvage, l'ortie, le lamier, la ficaire fausse-renoncule, la consoude, la benoîte commune, la moscatelline et le solidage verge d'or.

Préparation du sol

Un ameublissement profond sur toute la ligne est toujours souhaitable.

À défaut, il faut enlever la végétation sur un carré de 30 cm de côté (cela dépend de la taille du plant à l'achat) pour chaque

plant et retourner les mottes entre ces espaces. Si on se limite à l'enlèvement d'une motte à l'endroit où l'on plante, il sera difficile de contrôler la végétation adventice.

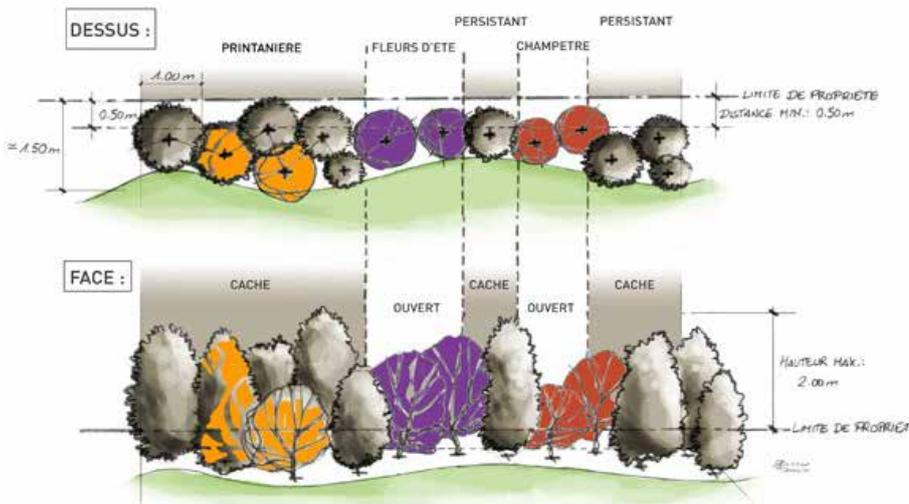
La couverture du sol (mulching) avec des débris végétaux (paille, broyat de broussailles, produits de fauche) évite le dessèchement du sol et empêche une repousse trop rapide de la végétation herbacée. Voir fiche-conseil n° 42 : « Lutter contre les mauvaises herbes ».

Si le sol est pauvre, une dose de fumier ou de compost aide au démarrage de la haie. Voir fiche-conseil n° 30 : « Le compost ».

Distance entre les plants

Dans les haies basses taillées, les écartements sont faibles : de l'ordre de 20 à 30 cm. Dans les haies libres, ils varient de 50 cm à 1 m. Pour obtenir une haie épaisse, les

écarts doivent être grands sans toutefois dépasser 1 m. D'un rang à l'autre, les plantations se font toujours en quinconce. Veillez à respecter les distances par rapport à la propriété du voisin ! Les haies doivent être à minimum 50 cm et les arbres à 2 m.



COMMENT PLANTER UNE HAIE ?

Essences les plus communes

Les arbres et grands arbustes : le chêne pédonculé, le sorbier des oiseleurs, le saule (têtard), le peuplier blanc, l'érable,

iversité

Quand planter ?

La meilleure époque pour planter se situe à la fin de l'automne ou de l'hiver quand le sol n'est pas gelé. Il est important de mélanger les différentes espèces. Ainsi, il existe une protection naturelle contre les attaques des parasites. Il faut replanter aussi vite que possible après avoir « dépoté » ou déplanté et ne jamais laisser les racines à nu car elles craignent le gel.

La taille

La taille d'une haie vise plusieurs objectifs :

- empêcher la haie de prendre un trop grand développement ;
- étoffer la couche basse de la végétation ;
- privilégier certaines espèces par rapport à d'autres ;
- éviter de gêner les propriétés voisines.

Rabattre sévèrement une haie peut porter atteinte à son équilibre biologique. Le mieux est de procéder à un entretien par tronçons : le travail est échelonné sur plusieurs années et veille à conserver et à équilibrer la diversité des espèces de la haie. Une coupe plus sévère des espèces à croissance rapide les empêche de dominer les espèces plus faibles.

La conduite de la taille dépend de facteurs aussi importants que le climat, la nature du sol, le besoin en lumière, la vitesse de croissance, la hauteur des plantations, le type d'enracinement mais aussi de l'espace disponible dans la propriété.

Lors de la taille, les branches perpendiculaires à la haie peuvent être conduites pour densifier plus rapidement la haie ; cette opération est appelée le tressage.

Aides à la plantation

La Région wallonne offre une aide financière pour l'entretien des haies indigènes et pour leur plantation (via le service de la DGO3 : La Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement) mais uniquement pour des haies de minimum 100 mètres de long (par tronçons de 20 mètres minimum).

Texte de référence : Arrêté du Gouvernement Wallon du 20/12/2007 relatif à l'octroi de subventions pour la plantation et l'entretien de haies vives, de vergers et d'alignements d'arbres. Voir les conditions sur le site de la DGO3 – Département de la nature et des forêts

Pour faire votre demande

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de prime auprès de Mme Patris (DGO3) au 081 33 56 08 ou sophie.patris@spw.wallonie.be

La brochure « Des haies pour demain » est également disponible gratuitement auprès de la DGO3 et téléchargeable sur <http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/haies-pour-demain.pdf>

Source <http://www.ecoconso.be/Une-haie-pour-la-biodiversite> (mars 2013)

GoodPlanet Belgium Nos bonnes recettes pour la planète

GoodPlanet Belgium vient de publier « Nos bonnes recettes pour la planète », un recueil de recettes écologiques imaginées, testées et appréciées par les jeunes pour découvrir l'alimentation durable en se régalant. Une vingtaine de plats salés et sucrés mettent à l'honneur les légumes et fruits d'hiver, les produits locaux et faits maison pour satisfaire les papilles tout en s'initiant à une façon de manger respectueuse de l'homme et de la nature.

Régalez-vous ! L'ouvrage est disponible gratuitement auprès de la DGARNE : joelle.burton@spw.wallonie.be ou imprimable sur www.biendanssonassiette.be

SAUVETAGE DU PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON : MODE D'EMPLOI



Le succès remporté par notre précédent article nous amène à vous communiquer les renseignements suivants.

Comment le propriétaire (public ou privé) doit-il procéder pour obtenir des subsides de la Région Wallonne pour la restauration de certains éléments patrimoniaux dont la liste se trouve sur le site suivant :

dgo4.spw.wallonie.be/DGATLP

Elle comporte 17 catégories dont certaines, comme par exemple les chapelles, sont bien représentées à Lasne.

Il suffit de compléter la fiche de demande proposée sur ce site et de la faire parvenir avec ses annexes au :
Service public de Wallonie

DGO4 - Département du Patrimoine
Direction de la Restauration
Petit patrimoine populaire wallon
rue des Brigades d'Irlande 1, 5100
JAMBES.
Tel. 081/33.21.78

Si vous avez besoin d'aide pour remplir la case D « Description de l'élément », faites-le nous savoir nous vous aiderons volontiers.

Merci d'ores et déjà à tous ceux qui voudront bien s'impliquer dans cette nécessaire opération de sauvegarde car les « petits monuments en péril » ne manquent pas dans notre commune.

Françoise Bortels



Soutenez votre association locale Lasne Nature

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin distribué dans toutes les habitations de Lasne.

Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.



Les chemins et sentiers de Lasne (6)

De Couture à la forêt de Soignes (3ème partie) : vers Gaillemarde

Petit résumé des deux premiers épisodes : nous sommes partis de l'église de Couture et après 4850 m sommes arrivés rue Clé des Champs via des chemins et sentiers très agréables (à pied du moins). Seul point négatif, le passage obligé route des Marnières dû à la fermeture illicite d'une portion du sentier 71 dit « du Mayeur ».

Voici où nous sommes arrivés :



devrait être réglé prochainement lors du balisage de la promenade 25, décrite dans la 4ème édition du 2ème topoguide : « 15 nouvelles promenades à Lasne ».

Nous le remontons jusqu'au point A de la carte en lisière des champs et au carrefour du Sentier 73.



Remarquons que la commune de La Hulpe utilise aussi l'appellation « du Mayeur ».



Nous avons parcouru 6900 m depuis l'église de Couture et la forêt de Soignes nous attend.

Philippe Dewael

La carte ci-dessous reprend en rouge ce que devrait être la suite du parcours selon l'atlas des chemins.



De là, selon la carte, le sentier se poursuit à travers champs jusqu'à la chaussée de Louvain qu'il franchit pour continuer ensuite jusque Gaillemarde, porte de la forêt de Soignes.

Ce trajet n'est malheureusement plus possible actuellement, le sentier étant bloqué par un lotissement situé au point B. Lors de la création de ce lotissement, les plans indiquaient bien le tracé du sentier à respecter, mais cela n'a pas été fait ! Le sentier est donc toujours officiellement présent, mais n'est en fait plus accessible : la Commune pourrait-elle faire respecter la loi ?



Nous ne pouvons donc que suivre, à travers champs, le sentier 73 jusqu'au chemin du Bois Magonette que nous rejoignons via un petit pont.



De la Clé des Champs, nous rejoignons le chemin de Bas Ransbeck, le suivons à gauche sur 100 m et retrouvons à droite le sentier du Mayeur (71) : il n'est actuellement pas balisé et assez confidentiel mais cela



Il nous faut alors poursuivre sur 800m ce chemin jusqu'à la chaussée de Louvain. C'est un chemin relativement plaisant mais attention aux voitures !

Une fois la chaussée de Louvain traversée nous devons emprunter le chemin des Garmilles, bien moins agréable, pour rejoindre le sentier du Mayeur à Gaillemarde.

La promenade du 20 octobre



Partant du centre de Lasne, c'est vers Ohain que Anne et Philippe nous ont emmenés. Ce fut l'occasion de parcourir des sentiers souvent connus, mais aussi de découvrir des lieux moins connus, comme la fontaine Sainte Wivine située en contre-bas de l'église d'Ohain. Cet endroit, ainsi que le sentier pour y accéder, méritent tout notre intérêt, parce qu'ils pourraient facilement tomber dans l'oubli.

C'est accompagné par une météo clémente que le groupe a emprunté les multiples sentiers qui quadrillent la commune.



Rond-point expérimental au centre de Lasne : un exemple de l'apathie des politiques ?



C'est en consultant nos archives que j'ai pu relire un article concernant l'aménagement du carrefour de la rue de la Gendarmerie, rue de l'Église, rue de Genleau et route de l'État. On venait d'y installer le giratoire à titre expérimental.

Nous écrivions déjà, en 2003, il y a dix ans : « Ce giratoire a été obtenu grâce à une pétition signée par de nombreux Lasnois. Il est bon de souligner que cela fait plus de dix ans que l'on réclame des mesures concrètes afin de réduire la vitesse au centre de Lasne. Face à une telle mobilisation, le MET (Ministère de l'Équipement et des Transports) a décidé de construire ce rond-point provisoire (...). La seule question : quand peut-on espérer un aménagement finalisé ? ».

Les législatures se succèdent, et toujours

aucune réponse à cette question du côté de nos autorités, si ce n'est : « Cela ne dépend pas de nous... ».

Il ne faut pas dix ans pour se rendre compte des erreurs à corriger dans cet aménagement « provisoire ».

Ceci est un exemple pris au hasard, mais bien d'autres aménagements ont été promis par les différents édiles qui se sont succédés aux commandes de notre commune.

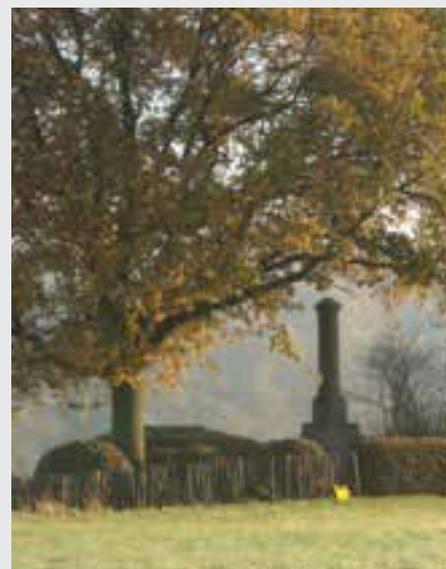
Une nouvelle équipe tient les rênes de notre commune depuis un an déjà, alors va-t-on enfin sortir de la léthargie ambiante pour réaliser les aménagements dignes d'une commune dynamique ?

CLW

Le Monument Schwering inconnu au bataillon ?

Le Monument Schwering fait certainement partie du petit patrimoine de Lasne. Or, il est difficile de le trouver, aucune indication n'est placée près des chemins et sentiers qui peuvent y mener: rue de Genleau, au sentier 65 - " du monument Prussien (promenade n° 6)" ou encore à la rue du Vieux Monument (tant au bas de la rue qu'en haut) et où le sentier 65 traverse la rue du Vieux Monument.

Ne pourrait-on pas poser un fléchage correct aux endroits clés, afin d'informer les visiteurs de l'endroit où se trouve ce monument, vestige de la bataille de Waterloo ?



Dernière minute : nous apprenons que le balisage de la promenade P25 vient d'être mis en place



« Nous avons bien travaillé en ce matin du vendredi 15 novembre », c'est ainsi que « nos » Philippe résumait le travail accompli avec les deux sympathiques ouvriers communaux qu'ils accompagnaient.

La plus grosse partie du balisage de la promenade P25 revue a été mis en place. Les quelques photos ci-jointes en témoignent.



Des riverains entretiennent les abords du sentier

Des riverains ont débroussaillé les abords du sentier « Taille sur le Ha ». Ce type d'initiative est appréciée parce qu'elle rend le passage dans les sentiers plus facile pour les usagers.



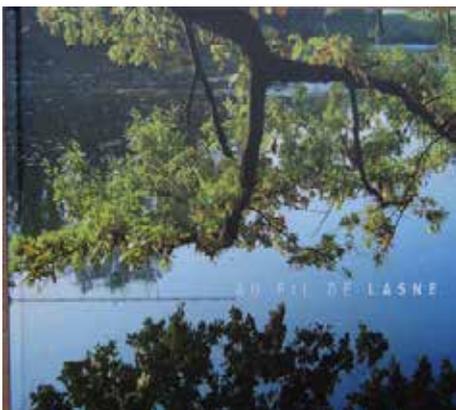


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

• «AU FIL DE LASNE»



Prix : 35 € + frais d'expédition de 3,45 €.

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• TOPO-GUIDE N° 1 «12 PROMENADES À LASNE»

• TOPO-GUIDE N° 2 « 15 NOUVELLES PROMENADES »

Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 2,07 €.
Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,07 €.

• CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.

Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,38 €.

• CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

Prix noir et blanc : 10 € + frais d'expédition: 2,07 €.

• CARTES POSTALES EN COULEURS

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,69 €.

Nos sacs en jute

Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 5 € + frais de port hors Lasne.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos polos et T-shirts

Les polos et T-shirts sont 100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les T-shirts.

• **POLOS** pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S, M, L ou XL Prix : 20 €.

• **POLOS** pour homme, manches courtes, couleur olive Tailles S, M, L, XL ou XXL Prix : 20 €.

• **T-SHIRTS** manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

• **T-SHIRTS** manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 2,07 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Renseignements concernant ces vêtements : 02 633 27 64.

Nos nichoirs et mangeoires

Les nichoirs et mangeoires sont en bois de sapin non peint.

• **NICHOIR** pour passereaux du genre Mésange : 12 €

• **MANGEOIRE** à suspendre ou poser : 10 €

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.



Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

• SACHET DE SEMENCES

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,38 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables. Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.



Encore une occasion pour offrir un cadeau original, pièce artisanale unique.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte

BE22 0012 6937 5847
de Lasne Nature à
1380 LASNE.



AGENDA

DECEMBRE 2013

- Sam 14 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 16 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Dim 15 **Dimanche Nature** organisé par La Hulpe Nature. Info sur www.lahulpenature.be.
- Pas de réunion mensuelle de Lasne Nature en décembre**

FEVRIER 2014

- Sam 15 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 16 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Dim 16 **Dimanche Nature** organisé par La Hulpe Nature. Info sur www.lahulpenature.be.
- Jeu 27 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h

JANVIER 2014

- Sam 11 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 16 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Dim 12 **Promenade** Départ à 10 h au carrefour de la rue de la Hutte et la rue de Céroux à Lasne. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les autres. Durée estimée à 2 h. Infos 02 6332764.
- Dim 19 **Dimanche Nature** organisé par La Hulpe Nature. Info sur www.lahulpenature.be.
- Jeu 30 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h.

MARS 2014 (provisoire)

- Sam 15 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 16 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Dim 16 **Dimanche Nature** organisé par La Hulpe Nature. Info sur www.lahulpenature.be.
- Jeu 27 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Secrétariat : secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be

Cellule Mobilité : mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Philippe DEWAELE : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64 ou lecon.verte@skynet.be

Cellule Plantes et Semences : Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
Site internet : www.lasne-nature.be

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS
BE31 0012 3262 3355 de Lasne
Nature asbl à 1380 LASNE
POUR NOTRE BOUTIQUE
BE22 0012 6937 5847 de Lasne
Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 95

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	I	C	E	P	E	I	C	H	E
2	I	N	E	Q	U	A	T	I	O	N
3	E	C	R	U	U	A	U	T		
4	G	È	S	I	R	L	U	X	E	
5	R	N	L	U	P	I	N			
6	I	D	O	L	E	E	I	R	E	
7	E	I	D	E	R	S	V	I	S	
8	C	È	E	A	E	R	E	E	S	
9	H	U	N	I	C	O	R	N	E	
10	E	R	R	E	S	I	S	S		

GRILLE N° 96

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Passereau qui nous reviendra au printemps.
2. Amoureuses.
3. Assembler – Bonnes vieilles habitudes.
4. Inflammation douloureuse – Peut être cher.
5. Te prétends innocent – Sans défaut.
6. Déclaration péremptoire – Franc.
7. De plus – On le dit joli.
8. Anatidé scandinave – Le cerf mais pas la biche.
9. Minuscule oiseau.
10. Commencerais à couper.

VERTICALEMENT

1. Colonie d'échassiers.
2. Formation élémentaire.
3. Enchanté – Acte royal.
4. Sautes – Combustible.
5. Son musical – Dose de rayonnement.
6. En souffrance – Passereau au plumage bicolore – Panneau.
7. Faute – Milieu des égléfins.
8. Article de luxe – Dépasse sur le canal.
9. Indication de co-propriété – Dans la main d'un travailleur manuel.
10. Indispensables.



La nature de décembre à février

C'est en hiver que le **renard roux** (*Vulpes vulpes*) célèbre ses noces. Il n'est pas rare d'entendre en pleine journée les cris d'une renarde qui répond aux glapissements d'un amoureux transi. Si dans la neige vous remarquez deux pistes d'empreintes qui se suivent, pour ensuite se mêler, vous pouvez augurer d'une fin heureuse pour cette rencontre.



L'avez-vous vu passer ce feu follet qui traverse votre jardin pour se poser sur une branche ? Je veux évoquer le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*), mâle d'une flamboyante beauté, avec son ventre et sa gorge rose saumon. La gorge et le ventre de la femelle est brun clair. Mâle et femelle possèdent un large bec noir et conique, une large barre alaire blanche et un croupion blanc contrastant avec la queue noire.



La plupart des arbres à feuilles caduques ont perdu leurs feuilles en cette période. Certains d'entre eux présentent toutefois des grosses touffes vertes vigoureuses : le **gui** (*Viscum album*) qui parasite son arbre hôte en y prélevant dans les tissus l'eau et les sels minéraux dont il a besoin pour produire ses fruits. Ces derniers renferment une substance visqueuse qui aide les graines à se fixer sur les branches des arbres et ainsi produire une nouvelle

plante. Autrefois, cette substance servait à fabriquer la glu.



Je fais partie de la famille des pins. Mes aiguilles sont persistantes, vert foncé dessus et blanc en dessous, étalées de chaque côtés des pousses, comme un peigne d'où mon qualificatif « pectiné ». Mes cônes, dressés sur les rameaux, se disloquent à maturité. Je suis le **sapin blanc** (*Abies alba*).



Je fais aussi partie de la famille des pins. Mes aiguilles sont quadrangulaires, vert foncé, disposées tout autour de la pousse. Mes cônes sont allongés, pendent à maturité et ne se disloquent pas. Je suis l'**épicéa commun** (*Picea abies*), le sapin de Noël courant.



Il en est qui se font entendre dans les bois en hiver. C'est la **Sitelle torchepot** (*Sitta europaea*), ce magnifique oiseau au bec pointu, dos bleuté et ventre beige. Elle parcourt le tronc des arbres du haut vers le bas la tête la première, à la recherche des insectes cachés dans l'écorce. Elle se nourrit également de glands, de faines, de noisettes qu'elle coince entre l'écorce et martèle du bec. À cette époque elle fait entendre des cris variés, tantôt fins, tantôt plus sonores, parfois tonitruants. Le chant sera pour plus tard, au printemps.

